

# 4 CADE WINE

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 €

Siège social : 17 Rue de Monceau – 75008 Paris

R.C.S. Paris 931 844 625

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 21 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, et le jeudi vingt et un mai à neuf heures,

Les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation du Président.

Sont présents :

- |                                                                                |             |
|--------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| – Monsieur Alexandre FOURCADE,<br>Propriétaire de neuf cents actions, ci ..... | 900 actions |
| – Monsieur Jean-Louis FOURCADE,<br>Propriétaire de cinquante actions, ci ..... | 50 actions  |
| – Madame Agnès FOURCADE,<br>Propriétaire de cinquante actions, ci .....        | 50 actions  |

Total des actions présentes : 1 000 actions  
Sur les mille actions composant le capital social.

Monsieur Alexandre FOURCADE préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Le Président constate que les associés présents possèdent mille (1 000) actions, soit la totalité des actions composant le capital social ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation ;
- Le rapport du Président ;
- Les statuts actuels de la société ;
- Le projet des statuts modifiés ;
- Le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée.

AF  
AF

JLF  
JLF

A.F  
Alexandre Fourcade

Puis le Président déclare que les textes des projets de résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée générale et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Modifications statutaires ;
- Changement de dénomination sociale et mise à jour corrélative de l'article 2 des statuts ;
- Extension de l'objet social et modification corrélative de l'article 4 des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture de l'exposé des motifs des projets des résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

#### **PREMIERE RESOLUTION – Modifications statutaires**

L'assemblée générale décide de procéder aux modifications statutaires suivantes :

1. L'article 21 des statuts prévoit à ce jour que « *Lorsque le Président est une personne morale, celle-ci doit obligatoirement désigner un représentant permanent personne physique.* ».

L'Assemblée générale décide de remplacer cette disposition par la disposition suivante : « *Lorsque le Président est une personne morale, celle-ci est obligatoirement représentée par son représentant légal.* » et de mettre corrélativement l'article 21 des statuts à jour de cette modification.

2. L'article 22 des statuts prévoit à ce jour que « *Lorsque le Directeur Général est une personne morale, celle-ci doit obligatoirement désigner un représentant permanent personne physique.* ».

L'Assemblée générale décide de remplacer cette disposition par la disposition suivante : « *Lorsque le Directeur Général est une personne morale, celle-ci est obligatoirement représentée par son représentant légal.* » et de mettre corrélativement l'article 22 des statuts à jour de cette modification.

3. L'assemblée générale décide de supprimer des statuts l'intégralité des dispositions du Titre IX portant les mesures relatives à la constitution.

*Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

#### **DEUXIEME RESOLUTION – Changement de dénomination sociale et mise à jour corrélative des statuts**

L'assemblée générale décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale, à compter de ce jour, la dénomination suivante : « **4 CADE** ».

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts comme suit :

#### **« ARTICLE 2 – DENOMINATION SOCIALE**

*La Société a pour dénomination sociale : **4 CADE** ».*

Le reste de l'article est inchangé.

*Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### **TROISIEME RESOLUTION – Extension de l'objet social et mise à jour corrélative des statuts**

L'assemblée générale décide d'étendre, à compter du 21 mai 2026, l'objet social de la Société et décide, par conséquent, d'ajouter le paragraphe suivant à l'article 4 « OBJET » des statuts :

*« Le conseil, l'assistance, l'accompagnement et la fourniture de tous services en lien avec l'objet social précité mais également de manière plus générale en matière commerciale, en management, ingénierie et gestion des ressources humaines, en stratégie et pilotage d'entreprise, en recherche de financements, en matières comptable, financière, juridique, fiscale, informatique, de management et de communication tant au profit des sociétés et entreprises liées à la Société qu'à des tiers ».*

*Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### **QUATRIEME RESOLUTION – Délégation de pouvoir en vue des formalités**

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à dix heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et tous les associés présents.

---

**Le Président – Associé**

M. Alexandre FOURCADE



Alexandre Fourcade (21 mai 2026 19:48:08 GMT+2)

---

**L'Associé**

M. Jean-Louis FOURCADE



Jean-Louis Fourcade (21 mai 2026 13:29:39 GMT+2)

---

**L'Associée**

Mme Agnès FOURCADE



A FOURCADE (21 mai 2026 20:02:06 GMT+2)